



Vendredi 28 juillet 2017

Communiqué de presse

Suivi des engagements du plan d'urgence Guyane : l'avenant au CPER pour le financement du doublement du pont du Larivot est signé.

La ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, se félicite de la signature le 26 juillet 2017 de l'avenant au contrat de plan état région (CPER) 2015-2020 pour la Guyane, qui permet d'inscrire le doublement du pont du Larivot, au sein de la programmation contractuelle entre l'État et la Collectivité territoriale de Guyane.

Cet avenant, signé par le préfet et le président de la collectivité territoriale de Guyane concrétise la mise en œuvre d'une mesure importante du plan d'urgence pour la Guyane proposé par le Gouvernement, dans le cadre de l'Accord de Guyane du 20 avril 2017.

Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage de 1300 m de longueur en aval du pont actuel. Il permettra de répondre à l'augmentation du trafic entre Cayenne et les communes situées à l'Ouest et ainsi de fluidifier une liaison indispensable au bon fonctionnement socio-économique de la Guyane.

La signature de l'avenant acte l'inscription de 100 millions d'euros supplémentaires au sein du CPER, apportés par l'État. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre plus large de la première tranche d'aménagement à 2x2 voies de la RN1 entre Cayenne et Macouria, également prévue par le plan d'urgence à hauteur de 100 millions d'euros.

La phase d'études se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2018, et les travaux pourront commencer à horizon 2019/2020.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises